

République française - Département du Tarn
**Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 28 avril 2026
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 11 <u>Votants</u> : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 avril 2026</p>	<p>Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p><u>Représentées</u> : Madame Nathalie CAUWET représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Laetitia LARTIGUE représentée par Monsieur Christophe BREST, Madame Adeline MOULIS représentée par Madame Sandrine ODON</p> <p><u>Excusé</u> : Monsieur Francis BACCHIN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Christophe BREST</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 06 MAI 2026 et publication le 06 MAI 2026	

Délibération n° DE_28_2026

Objet :

Budget assainissement - BP 2026

A la demande de M. le Maire, Mme Sylvie RAYSSEGUIER, adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée qu'après avoir voté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2025 il convient de voter le budget primitif 2026 du service assainissement.

Elle présente le budget primitif de l'exercice 2026.

Elle indique que la nomenclature comptable M40 a évolué à compter du 1^{er} janvier 2026, permettant la fongibilité des crédits. Cette fongibilité donne la possibilité à l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section (article L.5217-10-6 du CGCT). Pour tout virement de crédit ainsi réalisé, une décision du Maire sera portée à la connaissance du conseil municipal suivant. Au-delà de la limite des 7.5 %, les virements de crédits nécessiteront une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Entendu l'exposé de Mme Sylvie RAYSSEGUIER ;
- Considérant le projet de budget primitif 2026 du service assainissement présenté ;

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de réception de l'AR: 06/05/2026

081-218102614-DE_28_2026-DE

A G E D I

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix pour,

- Approuve le budget primitif 2026 du service assainissement, tel qu'il a été présenté, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
 - **En recettes à la somme de : 448 035,16**
 - **En dépenses à la somme de : 448 035,16**
- D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	73 090,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 189,31
014	Atténuations de produits	6 800,00
023	Virement à la section d'investissement	56 777,13
042	Section à section	60 987,53
66	Charges financières	12 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	46,27
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		215 891,10

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	31 767,95
042	Section à section	38 823,15
70	Ventes produits fabriqués, prestations	145 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		215 891,10

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	114 379,4
040	Section à section	38 823,15
16	Emprunts et dettes assimilées	69 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 941,51
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		232 144,06

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de réception de l'AR: 06/05/2026

081-218102614-DE_28_2026-DE

AGED I

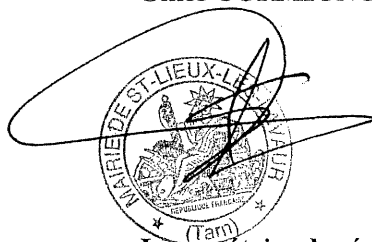
RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section	56 777,13
040	Section à section	60 987,53
10	Dotations, fonds divers et	114 379,4
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		232 144,06

- Autorise la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.
- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Monsieur Christophe BREST

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de réception de l'AR: 06/05/2026

081-218102614-DE_28_2026-DE

AGEDI

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 06/05/2026

081-218102614-DE_28_2026-DE

AGEDI

SERVICE ASSAINISSEMENT DE SAINT LIEUX – BP 2026

ARRETE ET SIGNATURES

Date de la convocation : 14 mars 2026
 Présenté par le Maire, Gilles CORMIGNON
 A St-Lieux-lès-Lavaur, le 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 à St-Lieux-lès-Lavaur, le 28 avril 2026

Les membres :

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Gilles CORMIGNON	Maire	
Daniel ARMENGAUD	Adjoint au Maire	
Chloé SOULAYRAC-GELIS	Adjointe au Maire	
Franck BRETEAU	Adjoint au Maire	
Sylvie RAYSSEGUIER	Adjointe au Maire	
Pascal FLAHAUT	Conseiller municipal	
Francis BACCHIN	Conseiller municipal	Excusé
Nathalie CAUWET	Conseillère municipale	Représentée par Chloé SOULAYRAC GELIS
Sandrine ODON	Conseillère municipale	
Christophe BREST	Conseiller municipal	
Xavier BOULARD	Conseiller municipal	
Laetitia LARTIGUE	Conseillère municipale	Représentée par Sandrine ODON
Adeline MOULIS	Conseillère municipale	Représentée par Sandrine ODON
Laurent TONON	Conseiller municipal	
Laetitia FAUX	Conseillère municipale	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 06 MAI 2026
 et de la publication le 06 MAI 2026

St-Lieux-lès-Lavaur, le 28 avril 2026
 Le Maire - Gilles CORMIGNON


 Date de transmission de l'acte: 06/05/2026
 Date de réception de l'AR: 06/05/2026
 081-218102614-DB_03_2026-BF
 AGEDI

